### FFT BEACH TENNIS





# HOMOLOGATION D'UN TOURNOI DE BEACH TENNIS







#### HOMOLOGATION D'UN TOURNOI DE BEACH TENNIS:

Un tournoi de beach tennis ne peut être homologué FFT que s'il est organisé par :

- un club affilié à la FFT;
- une structure habilitée FFT;
- un comité départemental ou une ligue régionale.

Les tournois de beach tennis homologués FFT doivent respecter les règlements sportifs ainsi que les règles du jeu du beach tennis de la FFT Pour toutes les compétitions de Beach Tennis, une épreuve est homologuée si elle comporte un minimum de 4 équipes.

Tous les tournois doivent faire l'objet d'une demande d'homologation auprès de leur lique via l'application ADOC.

Sauf pour le FFT BT 1000 qui est homologable uniquement par la FFT (<u>cliquezici</u> ou retrouvez la fiche interactive sur le site fft.fr).

#### TAXE D'HOMOLOGATION FFT:

- Tournoi seniors : 30€
- Tournoi jeunes et tous les championnats : 0€ (indiquer lors de l'homologation épreuve jeunes "uniquement")

## BEACH-TENNIS





#### **DELAIS D'HOMOLOGATION:**

Pour les tournois de Beach Tennis FFT, les délais d'homologation, avant le premier jour de la compétition sont :

BT 1000 : 45 jours

BT 500 et 250 : 1 mois

BT 200 Mixte: 3 semaines

BT 100 Jeunes / Seniors / Mixte: 15 jours

BT 25: 15 jours

Tous les tournois ITF de BT sont à homologuer 3 à 6 mois avant le premier jour de compétition, selon la catégorie de tournoi ITF.

#### JUGE ARBITRAGE:

Chaque tournoi doit être juge-arbitré par un JAT1, JAT2 ou JAT3 selon les catégories de tournois BT. Il doit être physiquement présent pendant toute la durée du tournoi.

Les dames sont autorisées à participer à certains tournois messieurs (FFT BT 25 et FFT BT 100). Les paires de mixte sont possibles, avec respect des cut de classement dames et messieurs, par joueur.

FFT BT 25 : Messieurs : N°600 et > et Dames : N°250 et >

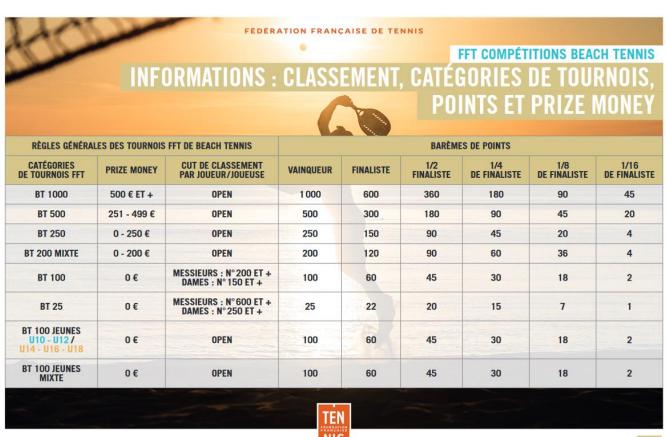
FFT BT 100 : Messieurs : N°200 et > et Dames : N°150 et >







TOUT SAVOIR: PRIZE MONEY, POINTS, CATÉGORIES FFT, CLASSEMENTS



Pour plus d'informations : www.fft.fr

